

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3665-2008  
PHASE 2

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2009  
DE GAZIFÈRE INC.

GAZIFÈRE INC.

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

Intervenantes

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3665-2008
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 23 octobre 2008
Pièces n°: NON COTÉE

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3665-2008
PIÈCE NO: C-3-12 SÉ/AQLPA
Date: 23 octobre 2008

PLAN D'ARGUMENTATION

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, LL.B.  
Procureur

Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 23 octobre 2008

## 1. LA MÉTHODE DE NORMALISATION DE LA TEMPÉRATURE

- Proposition de *Gazifère inc.* de conserver pour des fins de normalisation des températures une moyenne mobile de 10 ans.
- Rapport de Monsieur Jacques Fontaine sur la moyenne de température mobile de 10 ans proposée par *Gazifère inc.* (C-3-9, SÉ-AQLPA-2, Document 1) et CV de Monsieur Jacques Fontaine (C-3-11, SÉ-AQLPA-5, Document 1).
- Équilibre entre la prise en compte de la tendance à la hausse de la température normale (réchauffement climatique constaté par Ouranos) et le critère de stabilité (minimisation de l'impact des fluctuations à court terme de la température réelle sur les résultats du modèle).
- Période de 10 ans appropriée pour la moyenne mobile.
- Une période plus longue amènerait une moins grande sensibilité du modèle à la tendance au réchauffement climatique (témoignage et rapport de J. Fontaine)
- Une période plus courte amènerait une plus grande sensibilité du modèle aux fluctuations à court terme (témoignage et rapport de J. Fontaine, témoignage de J Denomy, n.s. 2 octobre 2008, p. 61, réponse 68 à SÉ-AQLPA).

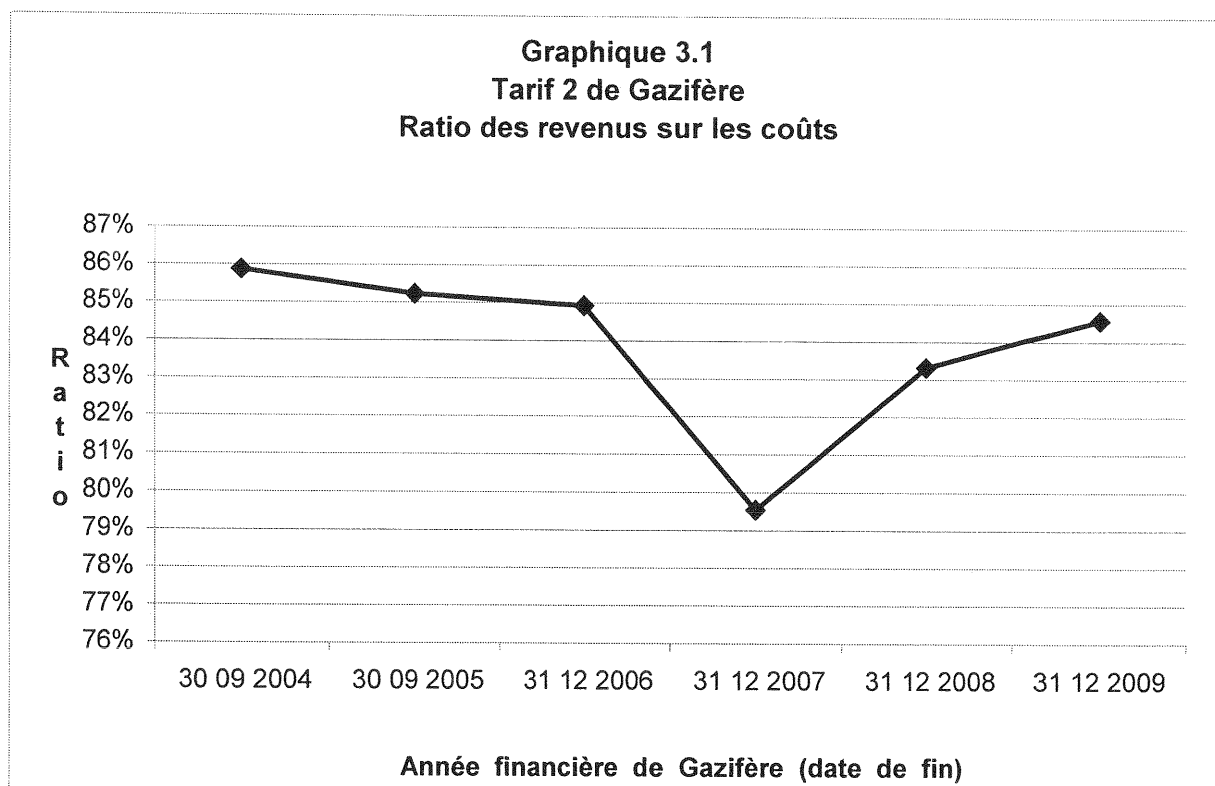
## 2. LES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZIFÈRE INC.

- Rapport de M. Jacques Fontaine, Pièce C-3-9, SÉ-AQLPA-3, document 1.

### 2.1 L'interfinancement en faveur du tarif 2

- Importance d'un signal de prix défavorisait les comportements de consommation énergétiquement efficaces.
- Accroissement considérable de l'interfinancement en faveur du tarif 2 de *Gazifère inc.* de 2003-2004 à 2007.
- Inversion de la tendance depuis la cause tarifaire 2008 et au présent dossier tarifaire 2009.
- Du chemin reste encore à parcourir: le tarif 2 restera encore davantage interfinancé en 2009 qu'il ne l'était en 2006 (Rapport de M. Jacques Fontaine, Pièce C-3-9, SÉ-AQLPA-3, document 1, page 4, graphique 3.1).

( R-3665-2008 Phase 2, n.s. 22 octobre 2008, pp. 57-58, Réponse 64 de Jackie Collier à ACEFO )



**2.2 Le maintien de la proportion de la partie fixe des tarifs à la moyenne qu'elle représentait en 2007 et 2008**

- Considérant que la partie fixe des tarifs de Gazifère couvre une partie relativement faible des coûts fixes (de 7,6% à 65,4% selon les tarifs), nous recommandons à la Régie d'approuver la proposition de Gazifère.
- Nous invitons toutefois la Régie à souligner au Distributeur qu'avant de soumettre d'autres hausses de la partie fixe de ses tarifs (si telle devait être son intention) lors des dossiers tarifaires à venir, il serait souhaitable qu'elle procède au même exercice que celui qui avait été demandé à Hydro-Québec Distribution, c'est-à-dire à soumettre au Tribunal et aux intervenants une étude de la composition de ce qu'elle considère comme étant des coûts fixes associés à la redevance fixe dans ses tarifs.

### 3. LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGÉE) DE GAZIFÈRE INC. - BUDGET 2009

#### 3.1 Les programmes du secteur résidentiel

- Nous recommandons à la Régie d'approuver, incluant l'introduction d'un **volet communautaire au programme de génératrice d'air chaud** de *Gazifère inc.* Cependant, nous trouvons que l'objectif 2009 de ce volet est très modeste avec l'installation de seulement deux systèmes en 2009.
- L'étonnant succès des volets propriétaires et location du **programme de thermostats électroniques** de *Gazifère inc.* en 2008 reflète selon toute vraisemblance une transformation de marché et donc vraisemblablement un taux d'opportunisme élevé. C'est pourquoi nous recommandons à la Régie d'inviter *Gazifère inc.* à réexaminer la pertinence de maintenir selon leurs paramètres actuels les différents volets de ce programme. Inversement, nous recommandons par ailleurs à la Régie de demander à *Gazifère inc.* de vérifier si les taux d'opportunistes qu'elle attribuait aux segments du programme qu'elle a abandonnés étaient bien réels.
- Nous recommandons à la Régie d'accepter la proposition de *Gazifère inc.* de maintenir le **programme des panneaux réflecteurs de chaleur** en le destinant aux bâtiments construits avant 1970. Distinction avec les constatations négatives du rapport du CTGN de Gaz Métro commandé par l'Agence de l'efficacité énergétique.
- Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le budget demandé par *Gazifère inc.* pour 2009 pour ses **programmes résidentiels de location de chauffe-eau et de trousse énergétique**, ainsi que le budget des **projets pilotes programmes de récupération de la chaleur des eaux de douche et de chauffe-eau instantané**. Dans le cas du chauffe-eau instantané nous sommes d'accord avec l'intention de *Gazifère* de n'en faire la promotion que pour ses avantages pour le chauffage de l'eau et non pour le chauffage des locaux comme cela a été parfois évoqué chez Gaz Métro.

### 3.2 Les programmes du secteur CI

- Inquiétude quant à la décroissance des prévisions 2009 des programmes qui s'adressent au marché Commercial-Institutionnel (CI) : *Gazifère inc.* ne prévoit en 2009 qu'environ le tiers des économies qui étaient prévues en 2007. Nous trouvons ce niveau pessimiste puisque, selon *Gazifère inc.*, la ville de Gatineau de positionne de façon claire et engagée en faveur de la réduction de consommation d'énergie, et que, toujours selon *Gazifère inc.*, il reste deux commissions scolaires qui peuvent démarrer des projets.
- Malgré cela, nous recommandons à la Régie d'approuver pour 2009 le budget du PGEE demandé par *Gazifère inc.* pour le secteur CI, mais avec instruction de soumettre l'an prochain à la Régie des propositions pour tenter de redresser ce secteur de son PGEE.

### 3.3 Notions de bénévolat et d'opportunisme

- Le bénévole devrait se définir comme étant une personne qui réalise la mesure en raison de l'existence du programme mais sans recevoir l'aide financière.  
(Différent de R-3665-2008 Ph. 2, B-11, G1-17, Doc. 1, p. 19, note 8 et p. 23, A.S. 22 oct. 2008 par 91, report 106 à FCEI et p. 166)
- Distinguer le principe d'exclure les opportunistes et d'inclure les bénévoles (qui est un principe valable) du débat sur la qualité de leur mesure.
- Débat à faire via le dossier du PEEENT 2007-2010 de l'Agence de l'efficacité énergétique, quant à l'uniformité du traitement de bénévolat et de l'opportunisme.  
(R-3671-2008, Pièce B-3, AEE-8, Doc. 1, page 86, ligne 4-14)

### 4. LE TRAITEMENT DE LA QUOTE-PART À L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (AEE)

- Primauté du principe de l'équité intergénérationnelle, favorisant l'inclusion aux charges de 2009.
- Intérêts si report, possibilité d'accroissement du budget du PGEE en 2009 (CII, retour vers une cible plus élevée, possibilité de mise en œuvre ou d'adaptation aux nouvelles normes comptables internationales dès 2010.
- Répartition de la quote-part en 2009 : peut se faire de façon uniforme, soit définitivement, soit provisoirement avec CFR permettant d'ajuster en 2010 (selon les clefs de répartition) la répartition qui aura été faite en 2010.

**§. LA CONVERSION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES**

- Maintenir la promotion de la conversion résidentielle.
  - Accroître la promotion de la conversion au secteur CI.
  - Suivi dans la cause tarifaire 2010 afin de déterminer si les activités de promotion suffisent ou si une aide financière deviendra requise.
-